

COMMUNIQUE de PRESSE

Fusion de l'Abes et de l'Amue : les représentants des personnels aux CSA se prononcent contre le projet de décret

Une fusion sans l'adhésion des personnels

Les 7 et 10 septembre, **les CSA de l'Amue et de l'Abes ont voté à l'unanimité contre le projet de décret de création du futur établissement**, au regard des risques juridiques et économiques et de l'absence de garanties pour le maintien de leurs missions au service des établissements de l'ESR desservis. De plus, la charge de travail très importante liée à cette fusion fait peser des inquiétudes sur la santé des personnels, la soutenabilité des projets en cours et la continuité du service public rendu aux étudiants, enseignants et chercheurs.

Engagés dans un projet de fusion à marche forcée, dans un climat social de fortes inquiétudes, les personnels de l'Abes organisent **un pique-nique revendicatif le 15 septembre, entre midi et 14 heures, sur le rond-point de l'Appel du 18 juin** à l'occasion de la journée nationale de mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Rappels du contexte

Début septembre 2025, dans un [communiqué](#), le MESRE annonçait officiellement le **projet de fusion de l'Abes, de l'Amue et du Cines**, prévue pour le 1er janvier 2027. Cette fusion, qu'aucun rapport public ne justifie, qu'aucune étude d'impact ne sécurise et menée sans concertation avec les personnels et les établissements desservis, a connu depuis des revirements successifs, comme l'illustre le retrait soudain, en février 2026, du Cines du périmètre de la fusion initialement envisagé.

Les représentants du personnel, dont les inquiétudes sont relayées par une intersyndicale dans les établissements et **auprès des différentes instances du MESRE (CSA, F3SC)**, ont alerté très tôt sur les risques encourus par cette précipitation dans un climat où l'impréparation manifeste et le sentiment de « navigation à vue » ne peuvent que générer des inquiétudes majeures pour des personnels attachés à leurs missions de service public.

Depuis début 2026, ils demandent un moratoire de la fusion, une demande relayée et soutenue par la profession via une [pétition nationale](#) qui a recueilli plus de 1 000 signatures. La [lettre ouverte](#) adressée début juillet au Ministre Baptiste est restée sans réponse.

Malgré ces alertes multiples, le MESRE s'entête : **le nouvel établissement doit impérativement voir le jour le 1er janvier 2027.**

Pour construire le service public de l'ESR de demain, la demande de moratoire est plus que jamais réitérée. À vouloir aller trop vite, le risque majeur est de fragiliser ce que trois décennies de service public ont permis de construire et d'anéantir la capacité de la future agence à répondre aux enjeux futurs.

- Contact presse : intersyndicale.abes@gmail.com
- Liens utiles : <https://fusionabesamue.wordpress.com>